ALLIANCE INTERNATIONALE DES FEMMES
Droits égaux - Responsabilités égales

PROGRAMME D'ACTION 2008-2010

adopté par le XXXIV^{ième} Congrès de l'A.I.F., Delhi, Inde, novembre 2007

DÉCLARATION DE PRINCIPE

Les Droits de la femme sont des Droits de la personne humaine.
Les Droits de la personne sont universels, indivisibles, interdépendants et intimement reliés les uns aux autres. L'Alliance Internationale des Femmes (A.I.F.) affirme que les femmes et les jeunes filles ont le droit de jouir pleinement et en complète égalité des Droits de la personne.
L'A.I.F. réaffirme que la condition préalable à la défense de ces droits doit être la ratification universelle et l'application sans réserve de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) et recommande à ses membres de faire pression sur leurs gouvernements pour que ceux-ci ratifient le Protocole facultatif de la Convention (CEDAW).
L'importance et la valeur de la contribution des femmes, en tant que partenaires égales, ont été reconnues lors de nombreuses conférences mondiales des Nations Unies tenues depuis 1975. L'engagement pris par 189 États Membres d'appliquer la Plate-forme d'Action, approuvée à Pékin en 1995 est d'une importance capitale.
L'A.I.F. exhorte ses membres à surveiller l'application de ces engagements.
Après plus de 100 ans, l'Alliance fait face à de nouveaux défis critiques qui risquent de compromettre son but : la réalisation de l'égalité des droits et des responsabilités pour toutes les femmes. Comme au début de son histoire, la paix reste importante pour les femmes, qu'elles soient victimes de conflits ou impliquées à part entière dans les négociations de paix.

POUR LES ANNÉES 2008-2010 L'A.I.F. A DÉTERMINÉ TROIS PILIERS POUR SUPPORTER SON ACTION :
JUSTICE – DROITS HUMAINS, DÉMOCRATIE, PAIX ET ÉLIMINATION DE LA VIOLENCE :

JUSTICE – DROITS HUMAINS

But: Mise en application complète de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, de la Convention relative aux droits de l'enfant, de la Convention sur la criminalité transnationale organisée et ses protocoles, surtout son protocole contre la traite des personnes, particulièrement de femmes et d'enfants, de la Convention contre la corruption ainsi que des instruments relatifs aux droits humains agréés au niveau régional.

Actions:

- Pousser les gouvernements à ratifier et appliquer la CEDAW et son Protocole facultatif;
- supporter et promouvoir la législation facilitant l'application de la CEDAW au niveau national et aider l'élaboration de rapports d'ONG au niveau national;
- pousser les gouvernements à ratifier tous les traités internationaux sus-mentionnés et à travailler à l'exécution de ces standards légaux au niveau national;
- favoriser l'instruction légale des femmes;
- faire campagne sur les moyens légaux contre la violence sur les femmes;
- assurer la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes;
- assurer le *gender mainstreaming* au cours de la construction du Conseil des droits humains ;
- travailler contre la traite des femmes et des filles;
- supporter les défenseurs des droits humains des femmes;
- supporter les candidats à l'entrée dans le service public – masculin ou féminin – qui sont en faveur d'objectifs féministes.

DÉMOCRATIE

But: Participation équitable dans l'élaboration des décisions politiques, économiques et sociales.

Actions :

- travailler à la réalisation d'une bonne gouvernance;
- entraîner et encourager les femmes pour la représentation en politique;
- assurer la parité des genres à tous les niveaux de la société y compris la mise en place d'un système de quotas s'il s'avère nécessaire;
- entraîner les femmes à comprendre la mondialisation, les responsabilités des gouvernements dans un monde globalisé et le besoin pour les ONG et la société civile de participer à la prise des décisions internationales;
- promouvoir la sensibilisation des autorités et des médias à la question de l'égalité des genres;
- attirer l'attention à la désinformation de la part des compagnies et gouvernements;
- lier les questions économiques aux questions sociales;
- promouvoir l'accès sur un pied d'égalité aux services sociaux adéquats, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation ;
- œuvrer pour le droit de la femme à contrôler sa fécondité comme condition préalable pour la réalisation de l'égalité des genres et la participation au développement ;
- résister aux structures patriarchales qui oppriment les femmes.

PAIX

But: Fin des guerres, des conflits civils et réalisation de la résolution de conflits avec des moyens pacifiques

Actions:

- travailler activement à promouvoir la résolution pacifique des conflits;
- promouvoir et populariser la résolution 1325 (2000) du Conseil de Sécurité;
- évaluer l'action des structures de l'ONU pour le maintien de la paix dans des situations de conflit et opérations post-conflictuelles en vue de l'observation du *gender mainstreaming*;
- promouvoir l'entraînement des femmes et leur participation dans des négociations de paix;
- se battre pour le contrôle et la réduction des armes légères et à petite taille et contre le commerce illicite de ces armes;
- supporter le travail de la Cour pénale internationale (CPI) qui vise à demander des comptes aux gouvernements pour ce qui est de leurs responsabilités vis-à-vis des femmes en temps de guerre et conflits civils;
- travailler à augmenter la protection des femmes dans les conflits violents et les périodes post-conflits;
- aider à prévenir les conflits autour des ressources par la promotion de la défense de l'environnement et de l'éducation écologique;
- promouvoir le dialogue interculturel et interreligieux ;
- former des coalitions avec d'autres activistes travaillant pour la paix et contre la guerre.

ELIMINATION DE LA VIOLENCE

But: Elimination de toutes les formes de violence contre les femmes.

Actions:

- non à la violence,
- traiter la violence contre les femmes comme une offense des droits humains et comme un crime ;
- promouvoir la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'élimination de la violence contre les femmes ;
- supporter le travail du rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes ainsi que du rapporteur spécial des Nations Unies sur le traite ;
- supporter tout programme visant à prévenir la violence contre les femmes, à protéger les victimes et à poursuivre la punition du coupable ;
- augmenter la prise de conscience des conséquences socio-économiques et sanitaires massives de la violence contre les femmes ;
- encourager l'entraînement des filles à l'auto-défense ;
- se servir des moyens de communication de masse pour rendre visible toutes les formes de violence contre femmes et filles ;
- travailler à ce que le viol soit compris comme une violence et non pas comme une relation sexuelle ;
- se battre contre le racisme et le sexisme partout où ils se rencontrent;
- promouvoir l'éducation en soulignant le besoin de changer les mentalités concernant les stéréotypes des rôles et la construction de la masculinité.

Renseignements sur la Commission Santé qui continue ses travaux se trouvent sur le site Internet de l'A.I.F.

www.womenalliance.org